

4. MISE EN OEUVRE

4.5 PREVENTION DES NUISANCES

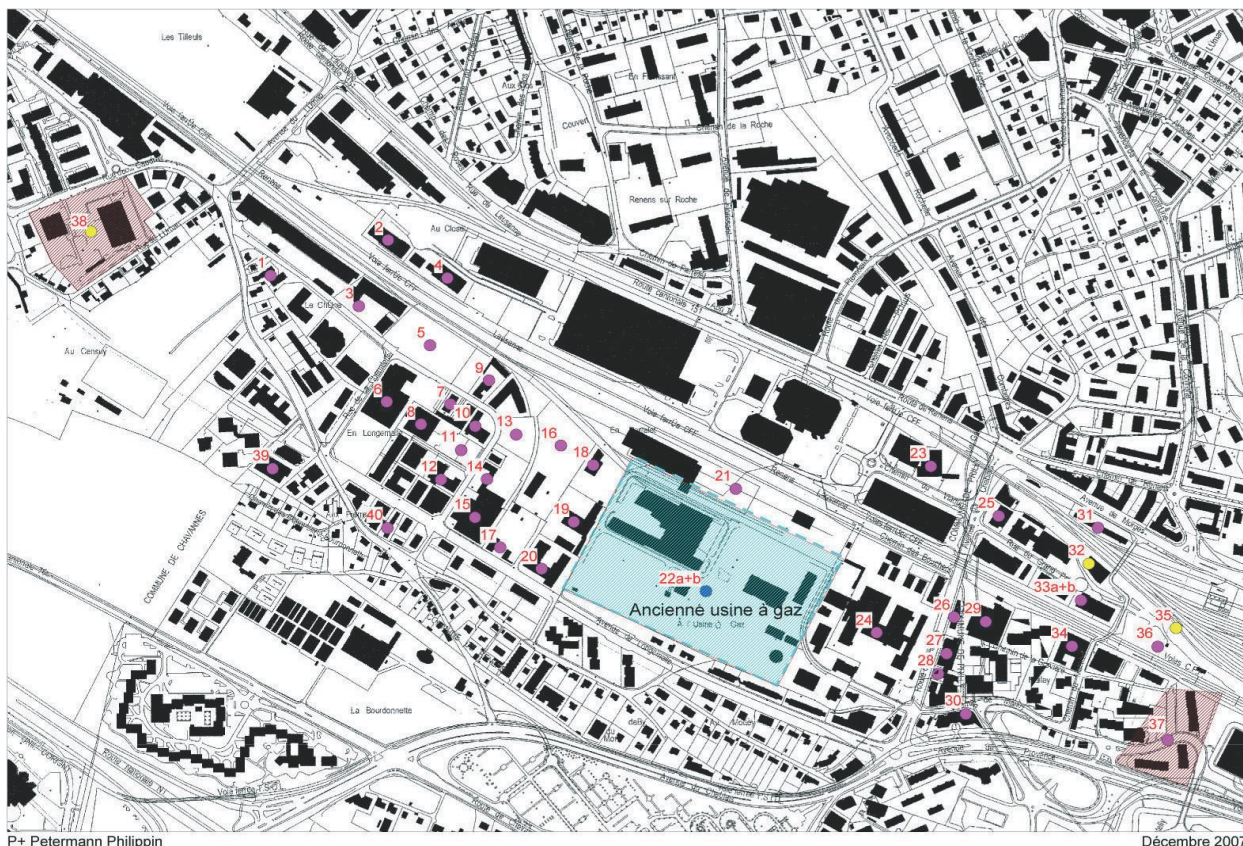
4.5.3 SITES POLLUES

L'ensemble du secteur urbain pour lequel est établi le SDIM est particulièrement chargé en sites pollués. Il s'agit surtout de sites avec des lentilles de pollution aux hydrocarbures. Toutefois, la grande majorité des sites ne nécessitent ni surveillance, ni assainissement. Lorsqu'un projet sera exécuté sur ces parcelles, il faudra intégrer la problématique des sites pollués dans la gestion des déchets et matériaux d'excavation. Dans certains cas, il sera envisageable de réutiliser les terres souillées sur place (matériaux tolérés).

Trois sites sont encore en cours d'investigations techniques. Les études permettront de mieux cerner l'étendue du problème et de définir clairement le statut de ces sites.

Par ailleurs, lors des travaux d'extension du collège du Léman, il est apparu que des déchets pourraient avoir été déposés antérieurement sur les parcelles n° 751, 779 et 780. L'absence de déchets devra être confirmée de façon à ce que la commune et le SESA puissent statuer définitivement sur ces parcelles.

Enfn, le cas le plus sérieux est celui des terrains de l'ancienne usine à gaz, pour lesquels des investigations techniques ont déjà été réalisées (parcelle 794). Il s'agit d'un site étendu fortement pollué. Les polluants présents dans le sol sont heureusement peu mobiles et ne risquent pas d'être entraînés dans les eaux souterraines. Le site de l'usine à gaz ne **nécessite donc pas d'assainissement**, mais restera à surveiller. Par contre, si des travaux de construction sont entrepris dans le Parc du gazomètre (excavation, terrassements), il faudra préalablement examiner attentivement l'aspect touchant les coûts de dépollution, en réalisant une investigation détaillée. De plus, la situation hydrogéologique ne doit pas être modifiée par d'éventuels travaux en sous-sol.



- site pollué ne nécessitant ni surveillance, ni assainissement
- investigations techniques en cours
- décharge/remblai
- aire d'exploitation de l'ancienne usine à gaz

SDIM - Secteur Malley - Sites pollués